



Garantie de fonds propres Bpifrance

Cette mesure vise à encourager l'investissement dans les PME françaises à travers un mécanisme de garantie de fonds propres, renforcé dans le cadre de la relance et distribué par Bpifrance.

De quoi s'agit-il ?

Bpifrance distribue une **garantie de fonds propres** aux véhicules d'investissement afin de garantir les investissements réalisés dans les PME françaises.

Calendrier de mise en oeuvre

Dispositif déjà opérationnel.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les véhicules d'investissement structurés sous la forme de fonds de capital-risque : fonds professionnels de capital-investissement (FPCI), sociétés à capital risque (SCR) ou sociétés d'investissement de business angels (SIBA).

Liens utiles

Rendez-vous sur la [page correspondante du site de Bpifrance](#)

Comment en bénéficier ?

La société de gestion établit une convention annuelle avec **Bpifrance**. Il est possible de sélectionner les investissements à garantir.

Qui contacter en Normandie ?



BPI France :
 DG Caen (14-50-61) : 02 31 46 76 76
 DG Rouen (27-76) : 02 35 59 26 36